

Depuis que le Premier ministre du Canada et le Président des Etats-Unis ont signé l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs le 15 avril 1972, le Canada et les Etats-Unis élaborent et mettent en oeuvre programmes et autres mesures en vue de rencontrer les objectifs spécifiques de qualité de l'eau énoncés dans l'Accord. La Commission mixte internationale, chargée de faire rapport sur les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs, a noté dans son Deuxième rapport annuel sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs, des progrès importants dans l'ensemble, en dépit de l'accroissement de la population et de l'activité économique dans le bassin des Grands lacs depuis 1972. La Commission a également conclu qu'il y a raison de croire qu'on a pu enrayer l'augmentation du taux de dégradation des lacs les plus pollués, les lacs Erié et Ontario.

Le Gouvernement du Canada, en étroite collaboration avec le Gouvernement de l'Ontario, a terminé récemment une étude d'ensemble des questions de la qualité de l'eau dans les Grands lacs et remis à la CMI une réponse canadienne conjointe aux recommandations contenues dans l'utile rapport de la Commission. La réponse canadienne expose la nature précise des programmes canadiens, tant fédéraux que provinciaux, ayant trait aux recommandations de la Commission. En plus de faire la revue des programmes courants et de ceux qui doivent être mis en oeuvre au cours de la période 1975-1979, la partie canadienne y réaffirme que les gouvernements du Canada et de l'Ontario continuent à accorder une haute priorité aux programmes